

MAIRIE D'AVRESSIEUX

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2019

(convocations du 21 octobre 2019)

Absents: Mme BELLEMIN (excusée) - M.BAZIN - M. PARENT (excusé)

BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE ET ACQUISITION TERRAIN

M. le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 2 octobre organisée avec Agate et les communes de Rochefort et de Ste Marie d'Alvey. Le projet est exposé ainsi que les enveloppes financières ; une convention devra être signée entre les trois communes du regroupement pédagogique et une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes Val Guiers pour la partie accueil garderie et réseau d'assistantes maternelles.

Le dossier de subvention sera déposé auprès de l'Etat et du Département

Une promesse de vente a été signée avec les conjoints Girerd pour l'acquisition d'un terrain attenant à l'école pour permettre la circulation des véhicules et la création d'un parking nécessaire pour le village sur la base de 20 € le m² (surface estimée entre 2000 et 2300 m²) ; le contact est pris avec le géomètre pour le bornage.

BAIL GARAGE COMMUNAL

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Michel ALUISIO mettant fin au bail précaire portant sur une partie du garage communal. Il transmet la demande de M. Charley BRUN, dirigeant de l'entreprise BMS basée à Domessin, de louer cet atelier pour son activité de menuiserie métallique et serrurerie.

M. le Maire propose de lui établir un bail commercial pour 9 ans avec possibilité de donner congé à l'expiration d'une période triennale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte la location du garage communal à M. Charley BRUN- entreprise BMS à compter du 1^{er} novembre 2019, soit une surface estimée à 360 m², une surface de 35 m² étant conservée pour l'agent technique.
- autorise M. le Maire à signer un bail commercial pour 9 ans avec possibilité de donner congé à l'expiration d'une période triennale.
- fixe le loyer mensuel à 750 € payable à terme échu sachant qu'il sera tenu compte des travaux de pose d'un rideau métallique et d'une porte piétons pour le premier paiement.

APPARTEMENT ÉCOLE

Les travaux de reprise de peinture étant terminés, l'appartement sera remis à la location. Un dossier a été déposé en mairie par une famille mais aucune confirmation n'a été reçue à ce jour. Une relance sera faite et, en l'absence de réponse, une annonce sera publiée.

REVERSEMENT TAXE AMÉNAGEMENT

M. le Maire rappelle la convention signée avec la communauté de communes Val Guiers pour le reversement de la taxe d'aménagement sur le périmètre des zones d'activité économiques d'intérêt communautaire. Deux taxes d'aménagement ont été perçues en 2019 par la commune pour le bâtiment industriel construit par la SAS (extension Agrati) dans la zone Val Guiers, soit :

1 549.09 pour le PC 7302515N1010-M01

68 389.85 pour le PC 7302518N1003

soit un total de **69 938.94 €**.

Il y a donc lieu de reverser cette somme à la communauté de communes Val Guiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise le reversement d'une somme de **69 938.94 €** à la Communauté de Communes Val Guiers (taxe d'aménagement) et vote le virement de crédits nécessaire.

VOIRIE ET URBANISME

L'entreprise Aoste Vidange est intervenue sur les routes d'Urice, de Sur les Vignes et de Montfleury. Une grille sera à mettre en place route d'Urice et le problème d'eau sur la route de Montfleury, n'étant pas totalement traité, sera à revoir. Des devis seront demandés pour un dossier de subvention au FDEC 2020.

Un point est fait sur les dossiers d'urbanisme traités au cours du 2^e semestre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Approbation du plan de formation mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les années 2019 à 2021
- Information sur le litige ACEM pour la salle polyvalente : réponse de l'avocat
- Cérémonie du 11 novembre à 11h
- Soirée illuminations dimanche 8 décembre à 19h